



L'inspecteur de l'Éducation nationale

à
Mesdames et Messieurs les Directrices et
Directeurs,
Mesdames et Messieurs les Enseignantes et
Enseignants,

Valserhône, le lundi 15 septembre 2025

NOTE de SERVICE n° 2 – Plan de formation

Les modules de formation, les constellations et l'évaluation des établissements scolaires

Cette note de service, porter à la connaissance de tous les enseignants de l'école, y compris les personnels remplaçants, est téléchargeable sur le site de la circonscription <https://valserhone-circo.edu01.ac-lyon.fr/> (identifiant : **enseignant1137** , mot de passe : **Valserhone01200**)

1. Généralités

Le plan de formation de circonscription se décline en fonction des priorités nationales adossées au schéma directeur de la formation continue et en adéquation avec les besoins de formation du territoire perçus lors des rendez-vous de carrière, identifiés lors de l'analyse des résultats aux évaluations nationales des élèves de CP, CE1, CE2, CM1, CM2 et 6^{ème} ou entendus lors des échanges avec les équipes pédagogiques.

Le schéma directeur de la formation continue (Circulaire du 16-6-2025) construit pour 4 ans (2025-2029) s'articule autour de 8 axes dont 7 à destination des enseignants.

Axe 1 - Transmettre et faire vivre les valeurs de la République et les principes généraux de l'éducation et du service public.

Axe 2 - Garantir la réussite des élèves, l'épanouissement des enfants et des jeunes par la qualité de l'enseignement et la complémentarité des temps éducatifs.

Axe 3 - Consolider les compétences managériales et de pilotage.

Axe 4 - Renforcer la professionnalisation liée aux spécificités de certaines missions ou métiers.

Axe 5 - Coopérer pour une école et des ministères inclusifs, accessibles et ouverts à tous.

Axe 6 - Assurer la sécurité, favoriser le bien-être et la santé des élèves et la qualité de vie et des conditions de travail des agents.

Axe 7 - Impliquer chaque agent en tant qu'acteur des transitions écologique et numérique au service de la transformation de l'éducation et de l'administration

Les actions de formation de cette année s'inscriront dans la continuité de celles des 5 années précédentes.

2. Evaluation des établissements scolaires – modules de formation et constellations

L'année scolaire 2025-2026 correspond à :

- ✓ La 6^{ème} année de mise en œuvre des constellations mathématiques et français
- ✓ La 5^{ème} année de mise en œuvre des évaluations d'école au sein de la circonscription de Valserhône
- ✓ La 4^{ème} année de mise en œuvre du savoir nager
- ✓ La 1^{ère} année de mise en œuvre de la formation nationale pHARe

L'annexe 1 regroupe l'ensemble des informations et explications relatives au plan de formation. Les dates des formations vous parviendront très prochainement.

3. Période d'inscription

Les inscriptions se dérouleront du mercredi 17 septembre 12h00 au mercredi 25 septembre inclus sur la plateforme GAIA.

Le « Pas à pas GAIA » (**Annexe 2**) permettra à chaque enseignant de procéder à son inscription.

Je remercie chacune et chacun d'entre vous pour l'attention qu'il portera au respect de la procédure d'inscription et vous rappelle que **la formation est à la fois un droit et une obligation**.


Emmanuel MASSARD